Décision n° 2017-0875
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 juillet 2017
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 4 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2017-0875
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 juillet 2017

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198804705	SOC EXPLOI TELEPHER TARENTAISE	73 ST MARTIN DE BELLEVILLE	2 VHF
198910208	SOC EXPLOI TELEPHER TARENTAISE	73 ST MARTIN DE BELLEVILLE	4 VHF
199201233	COMMUNE DE POITIERS	86 POITIERS	2 UHF
199202448	COMMUNE DE POITIERS	86 POITIERS	1 VHF
199401084	SOC EXPLOI TELEPHER TARENTAISE	73 ST MARTIN DE BELLEVILLE	5 VHF
199403886	GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	76 LE HAVRE	2 UHF
199502218	COMMUNAUTE AGGLOMERATION POITIER	86 POITIERS	3 VHF
199802174	GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	76 LE HAVRE	1 UHF
200301705	VIAM	76 SOTTEVILLE LES ROUEN	1 UHF
200400561	SOC DU GOLF DE FONTAINEBLEAU	77 FONTAINEBLEAU	1 UHF
200600124	GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	76 TANCARVILLE	1 UHF
200700282	GROUPE BIGARD	13 ROGNONAS	1 UHF
200800665	RADIO ASSISTANCE DU PILAT	42 LUPE	1 VHF
200900893	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
201101422	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	95 ARGENTEUIL	1 UHF
201201406	BOUYGUES BATIMENT IDF	75 PARIS	1 UHF
201300441	TOP SERVICES	69 VENISSIEUX	2 UHF
201302319	SYSOCO	86 POITIERS	2 UHF
201400565	SERIS SECURITY	18 BOURGES	1 UHF
201500219	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 VILLENEUVE ST GEORGES	1 UHF
201601297	ECOMAT	50 CHERBOURG OCTEVILLE	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201601299	ECOMAT	44 CHATEAUBRIANT	1 UHF